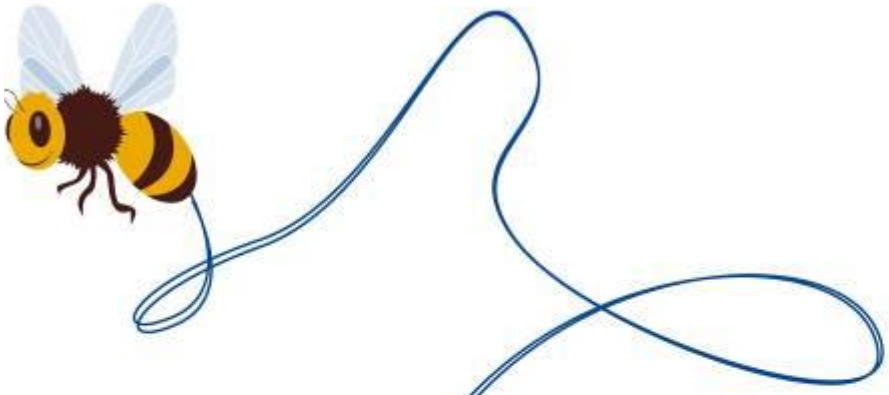

BEE FRIENDLY®

UN LABEL
POUR PROMOUVOIR

LES PRODUITS RESPECTUEUX
DE L'ABEILLE

www.certifiedbeefriendly.org

SOMMAIRE

. Communiqué de Presse p 3 - 4

. L'Actu du label p 5

. L'association et le label Bee Friendly® p 6

. Pourquoi le label Bee Friendly® p 7

. Les critères et exigences du label p 8

. Les produits concernés par ce label p 9

. Les partenaires Bee Friendly® :

- Les Vignerons de Buzet p 10
- MONOPRIX p 11
- La Coopérative LIMDOR p 12
- Les Vergers de Saulty p 13
- Gérard Bertrand p 14
- MVS Milchvermarktungs-GmbH p 15

. Témoignages d'agriculteurs et d'apiculteurs p 16 - 17

COMMUNIQUE DE PRESSE

BEE FRIENDLY®, 1er label européen pour promouvoir les produits respectueux de l'abeille

Créé en 2011, le label BEE FRIENDLY® est développé, géré, et garanti par l'association BEE FRIENDLY. A l'initiative de ce lancement trois organisations apicoles : l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour la France, Unione Nazionale Associazioni Apicoltori Italiani (l'UNAAPI) pour l'Italie, le DBIB - Deutscher Berufs und Erwerbsimkerbund e.V pour l'Allemagne

L'objectif du label BEE FRIENDLY® est de favoriser les pratiques respectueuses des abeilles et des pollinisateurs. Il s'agit de sensibiliser les producteurs et les entreprises fabriquant et distribuant des produits de la vie quotidienne à l'enjeu majeur que représente la survie de l'abeille, indicateur de la qualité de l'environnement, et de les inciter à mettre en place des pratiques ayant un impact positif sur les pollinisateurs et leurs écosystèmes.

En identifiant les produits respectueux de l'abeille sous ce label, BEE FRIENDLY donne aux consommateurs la possibilité de favoriser les pratiques agricoles et les produits en harmonie avec le bien-être des pollinisateurs.

Un Label et des certifications professionnelles et indépendantes

Elaboré par un collège d'experts de l'abeille, de l'agriculture bio et de l'industrie agroalimentaire, le label BEE FRIENDLY® vise à promouvoir les systèmes de production respectueux des pollinisateurs.

Un cahier des charges rigoureux, comprenant 27 exigences précises et mesurables, est validé et contrôlé par un organisme de certification accrédité et indépendant permettant ainsi aux entreprises partenaires de faire connaître leur éthique au travers de leurs produits estampillés « BEE FRIENDLY ».

Dans un premier temps en France, ce cahier des charges BEE FRIENDLY® a été développé dans 2 secteurs :

. Les fruits et légumes
. La viticulture

Dès juillet 2015, **Les Vignerons de Buzet** concrétisent, leur engagement pour la sauvegarde des abeilles et la protection de l'environnement avec l'obtention de leur 1er certificat BEE FRIENDLY® pour leur vin rosé issu du terroir de Gueyze et du Domaine de Brazalem. En 2016, Les Vignerons de Buzet obtiennent la labellisation BEE FRIENDLY® pour deux nouveaux domaines : le Château de Padère et le Château du Bouchet.

En juin 2016, en plein débat sur la Loi Biodiversité et sur le retrait des neonicotinoïdes, la coopérative **LIMDOR** rejoint la démarche BEE FRIENDLY. La coopérative s'engage dès lors à respecter ce nouveau cahier des charges qui inclut notamment une liste noire de molécules (dont 11 homologuées sur pommes) à ne pas utiliser.
LIMDOR, située en Haute-Vienne, réunit 50 pomiculteurs et produit chaque année environ 21000 tonnes de pommes.

La coopérative a commencé sa conversion au label BEE FRIENDLY® avec 16 producteurs pionniers dont la production est labellisée depuis septembre 2016. L'objectif est la conversion de 100% des producteurs d'ici 3 ans. L'engagement de LIMDOR dans la démarche BEE FRIENDLY® vient compléter un programme déjà en place dans la coopérative depuis quelques mois : le déploiement de ruches sédentaires dans les vergers et l'aide à l'installation de jeunes apiculteurs.

Au printemps 2016, **Monoprix** s'associe au label BEE FRIENDLY® dans le cadre d'un partenariat de trois ans. L'objectif ? Accompagner une trentaine de fournisseurs de l'enseigne vers l'obtention du label BEE FRIENDLY®.

C'est dans le cadre de son projet « **MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS** », que l'enseigne Monoprix réunit plus de 30 fournisseurs (représentant 12 filières de fruits et légumes) pour les accompagner vers de meilleures pratiques agro-écologiques (sur la fertilisation, l'irrigation, etc.) et vers une meilleure prise en compte des abeilles et des pollinisateurs.
Sur ce deuxième aspect, Monoprix s'est associé au label BEE FRIENDLY®. Un dispositif d'accompagnement de 3 ans alliant agronomes et scientifiques est mis en œuvre pour aider lesfournisseurs àse convertir au label BEE FRIENDLY®.
MONOPRIX fait le « Bzzzzz » et lance en février 2017 une première campagne de sensibilisation avec sa nouvelle marque de fruits et légumes.

L'année 2017 voit le nombre de partenaires impliqués dans la démarche grandir avec l'entrée de deux nouvelles entreprises. Le négociant et producteur de vin du Languedoc **Gérard Bertrand** a rejoint le label BEE FRIENDLY®. Deux gammes dédiées spécifiquement au respect des critères du label SOLAR 6 et OR & AZUR seront lancées début mars. Et plus récemment, c'est l'entreprise familiale **T&B Vergers** qui a concrétisé son intérêt pour le label BEE FRIENDLY®. Cette entreprise franco-hollandaise est spécialisée dans la production, le conditionnement et la commercialisation de pommes et de poires. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion de qualité commencée dès 2009 via la « charte T&B Vergers »

L'ACTU….

Le label BEE FRIENDLY® s'invite dans la nouvelle gamme MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS

BEE FRIENDLY et l'Union Nationale de l'Apiculture Française saluent l'engagement de MONOPRIX pour le respect des pollinisateurs au travers de sa nouvelle gamme « MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS ».

Dès le 8 février prochain, 22 références de la gamme MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS seront présentes dans tous les magasins Monoprix et monop' disposant d'un rayon fruits et légumes. Et parmi elles, déjà deux produits de la gamme sont labélisés BEE FRIENDLY® : il s'agit des pommes de LIMDOR, coopérative basée dans le Limousin et des pommes poires de T&B Vergers, exploitation basée en Picardie.

En 2016, Monoprix s'est associé au Label BEE FRIENDLY® pour accompagner les 30 fournisseurs aujourd'hui engagés dans « MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS » (représentant 13 filières de fruits et légumes) vers une meilleure protection des abeilles et des pollinisateurs. Ainsi, un dispositif d'accompagnement de 3 ans alliant agronomes et scientifiques a été mis en œuvre pour aider les fournisseurs à se convertir au label BEE FRIENDLY®.

En identifiant les produits respectueux de l'abeille et des pollinisateurs, le label BEE FRIENDLY® permet aux consommateurs de soutenir et de consommer des produits sans insecticides tueurs d'abeille, respectueux des pollinisateurs et de l'environnement.

L'objectif d'étendre, à terme, le label BEE FRIENDLY® pour l'ensemble des fournisseurs de fruits et légumes de la gamme conforte l'engagement de cette enseigne dans sa démarche pour la protection des abeilles et des pollinisateurs !

Un Label créé, garanti par les apiculteurs, et certifié par un organisme accrédité indépendant

Elaboré par des structures apicoles européennes, dont l'UNAF pour la France, et par un collège d'experts de l'agriculture bio et de l'industrie agro-alimentaire, le label BEE FRIENDLY® vise à promouvoir les systèmes de production respectueux des pollinisateurs. Un cahier des charges rigoureux, comprenant 27 exigences précises et mesurables, est validé et contrôlé par un organisme de certification accrédité indépendant permettant ainsi aux entreprises partenaires de faire connaître leur éthique au travers de leurs produits estampillés BEE FRIENDLY®. Ce cahier des charges inclut notamment une liste interdite de pesticides comme les néonicotinoïdes et 24 autres substances particulièrement toxiques pour les abeilles.

Au côté de l'enseigne Monoprix dans les rayons français, sont déjà partenaires du label BEE FRIENDLY® les Vignerons de Buzet (Coopérative du Sud-Ouest) et Gérard Bertrand (Vins du Sud) ainsi que les producteurs de fruits LIMDOR (pommes) et T&B Vergers (pommes et poires).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Consulter le Dossier de Presse du **Label BEE FRIENDLY® :** www.certifiedbeefriendly.org
- **Monoprix** "TOUS CULTIV'ACTEURS" : *http://entreprise.monoprix.fr*

L'ASSOCIATION BEE FRIENDLY®, UN LABEL DEVELOPPE ET GARANTI PAR LES APICULTEURS

BEE FRIENDLY® est développé, géré, et garanti par l'Association BEE FRIENDLY, créée en 2011, par trois organisations apicoles européennes : **l'Union Nationale de l'Apiculture Française** (UNAF) pour la France, **Unione Nazionale Associazioni Apicoltori Italiani** (l'UNAAPI) pour l'Italie, le **Deutscher Berufs und Erwerbsimkerbund e.V** (DDIB) pour l'Allemagne.

Les membres de l'Association BEE FRIENDLY sont **:**

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) : L'Union Nationale de l'Apiculture Française est une structure organisée professionnellement qui se bat depuis 1945 pour la sauvegarde des abeilles et la défense des apiculteurs français. Elle regroupe aujourd'hui plus de 20 000 apiculteurs.
www.unaf-apiculture.info

L'UNAAPI - Unione Nazionale Associazioni Apicoltori Italiani : L'UNAAPI est une fédération d'organisations italiennes d'apiculture. Elle représente plusieurs milliers d'apiculteurs transalpins. La protection de l'abeille et de son environnement est sa priorité.
www.mieliditalia.it

Le DBIB – Deutscher Berufs und Erwerbsimkerbund e.V: Le DBIB, association des apiculteurs professionnels allemands représente les intérêts de la profession et de l'apiculture en Allemagne auprès des décisionnaires des ministères, des organismes et des institutions pertinentes. Le DBIB travail conjointement avec les associations d'apiculteurs locaux dans de nombreuses régions afin de prendre en considérations toutes les spécificités régionales de l'apiculture en Allemagne.
www.berufsimker.de

POURQUOI LE LABEL BEE FRIENDLY® ?

➔ **BEE FRIENDLY, une réponse à l'enjeu de protection des abeilles !**

88 % des Français sont conscients de la disparition brutale des abeilles et **81% identifient les pratiques agricoles comme la première cause de ce déclin** (Etude IPSOS UNAF 2011).

En identifiant les produits respectueux de l'abeille, le label BEE FRIENDLY® donne aux consommateurs la possibilité de favoriser les pratiques agricoles et les produits en harmonie avec le bien-être des pollinisateurs.

➔ **La disparition des abeilles et des insectes pollinisateurs**

Partout dans le monde et plus encore dans les pays industrialisés, les abeilles et les insectes pollinisateurs sont en déclin.

Si de nombreuses hypothèses ont cours pour expliquer ces phénomènes (dont certaines des plus fantaisistes), les apiculteurs, comme un nombre croissant de scientifiques à travers le monde, apportent les preuves que l'abeille est de manière prépondérante fragilisée par **l'utilisation de pesticides nocifs pour les pollinisateurs** et par **la perte de biodiversité découlant de l'intensification de l'agriculture**.

Or, **l'abeille joue un rôle essentiel pour l'agriculture et la biodiversité par son action de pollinisation**. En butinant pollen et nectar, l'abeille contribue à la pollinisation de 80% des espèces végétales dans le monde, et **la production de 84% des espèces cultivées en Europe** dépend directement de son rôle de pollinisateur.

L'abeille est indispensable non seulement pour le **maintien de l'équilibre des écosystèmes naturels** mais aussi pour assurer les rendements de notre **agriculture** (arboriculture, cultures fourragères, maraîchères, florales et production de graines, etc.) et donc pour **nos ressources alimentaires**. Selon une étude de l'INRA de 2008, l'activité pollinisatrice des insectes est déterminante car **les insectes pollinisateurs et l'abeille en particulier sont à l'origine de 35% de nos ressources alimentaires**… Le chiffre d'affaire ainsi induit est estimé à 153 milliards d'euros par an dans le monde. **C'est donc aujourd'hui une priorité de protéger l'abeille !**

QUELLES EXIGENCES ?

Elaboré par un collège d'**experts** de l'abeille, de l'agriculture bio ou de l'industrie agroalimentaire, le label BEE FRIENDLY® vise à **promouvoir les systèmes de production respectueux des pollinisateurs.**

➔ **27 critères précis et mesurables** au nombre desquels :

- **La garantie d'une traçabilité** & la mise en place de rotations de cultures bénéfiques
- Un **encadrement étroit de l'utilisation des pesticides** : une liste de molécules interdites, la mise en place de mesures de protection des pollinisateurs lors des traitements, etc.
- **L'interdiction** de l'utilisation directe ou indirecte des **OGM**
- La mise en place de **zones de préservation de la biodiversité**
- La limitation de la mortalité des pollinisateurs au cours des opérations de **récolte**
- Le **partenariat** avec des associations **d'apiculteurs**, ou le **soutien à des projets de recherche**

Le cahier des charges établit **une liste de pratiques éliminatoires** et **3 niveaux de qualification** correspondant aux étapes successives d'une démarche de progrès.

➔ Contrôlé par un **organisme de certification accrédité et indépendant**

➔ **La synthèse du cahier des charges** ainsi que **la liste des pesticides interdits** sont disponibles sur le site internet : www.certifiedbeefriendly.org/le-label-beefriendly/quelles-exigences/

POUR QUELS PRODUITS ?

L'objectif de BEE FRIENDLY est de **favoriser les pratiques respectueuses des abeilles et des pollinisateurs**. Il s'agit donc de sensibiliser les producteurs et les entreprises fabriquant et distribuant des produits de la vie quotidienne à l'enjeu majeur que représente la survie de l'abeille, indicateur de la qualité de l'environnement, et de les inciter à mettre en place des pratiques ayant un impact positif sur les pollinisateurs et leurs écosystèmes.

La thématique de la préservation des pollinisateurs est transversale : la production agricole, évidemment, mais également l'industrie agroalimentaire, les cosmétiques, les détergents, etc.

En France, le cahier des charges BEE FRIENDLY a été développé dans un premier temps sur 2 grands secteurs :

. La viticulture
. Les fruits et légumes

En Allemagne, le cahier des charges a été développé sur le secteur des **produits laitiers**.

En fonction de l'intérêt de futurs partenaires de l'Association, le cahier des charges BEE FRIENDLY pourra être décliné à d'autres secteurs d'activités : élevage et production de viande, production de coton et secteur textile, grandes cultures, cosmétiques, etc.

Les partenaires labellisés BEE FRIENDLY®

Les Vignerons de Buzet

La cave coopérative **Les Vignerons de Buzet**, regroupant près de 200 viticulteurs à Buzet-sur-Baïse dans le Lot-et-Garonne, est la première entreprise viticole à labelliser ses vins BEE FRIENDLY®.

Cinq vins sont désormais labellisés BEE FRIENDLY® :

- le Château de Gueyze 2014 et 2015 (rouge)
- le domaine de Brazalem 2014 et 2015 (rouge)
- la Tuque de Gueyze 2014 et 2015 (rouge)
- le Château de Padère 2015 (rouge)
- le Château du Bouchet 2015 (rouge)

La démarche BEE FRIENDLY vient couronner plus de 10 années d'engagement des viticulteurs en faveur de l'environnement. Concrètement, Les Vignerons de Buzet ont mis en place de nombreuses **pratiques favorables aux pollinisateurs et à la biodiversité** : enherbement des inter-rangs, plantation et entretien de haies, implantation d'espèces mellifères favorables aux pollinisateurs, lutte intégrée en favorisant les prédateurs des ravageurs de la vigne, suppression de tout traitement acaricide, amendement naturel sur les 1870 hectares du vignoble, sélection des produits phytosanitaires les moins nocifs pour l'utilisateur, pour l'environnement et spécifiquement pour les abeilles, et suppression de tous les produits de la liste noire BEE FRIENDLY, mise en place de couverts végétaux, réintroduction d'espèces menacées.

Le vignoble

Ancrée aux coteaux de la rivière Baïse, à mi-chemin entre Bordeaux et Toulouse, l'appellation Buzet s'étend sur près de 2000 hectares à quelques encablures de la Garonne. Le vignoble des Vignerons de Buzet s'étend sur 1870 ha : 1844 ha sont conduits en agriculture raisonnée et près de 26 ha sont en viticulture biologique. 82% de la production est vendue en France et 18% à l'export, dans 35 pays.

▪ **Les Vignerons de Buzet** : www.vignerons-buzet.fr

MONOPRIX

MONOPRIX s'est engagé au côté de BEE FRIENDLY au printemps 2016 dans le cadre d'un partenariat de trois ans.

L'objectif ? Accompagner une trentaine de fournisseurs de l'enseigne vers l'obtention du label BEE FRIENDLY® qui inclut le retrait des néonicotinoïdes. Au sein de son projet **« MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS »**, Monoprix a réuni plus de 30 fournisseurs (représentant 12 filières de fruits et légumes) regroupés sous la bannière «**MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS** » pour les accompagner vers de meilleures pratiques agro-écologiques (sur la fertilisation, l'irrigation, etc.) et vers une meilleure prise en compte des abeilles et des pollinisateurs. Sur ce deuxième aspect, Monoprix a souhaité s'associer au label BEE FRIENDLY®. Un dispositif d'accompagnement de 3 ans alliant agronomes et scientifiques sera mis en œuvre pour aider les fournisseurs à se convertir au label BEE FRIENDLY®.

D'ores-et-déjà, deux producteurs de l'enseigne sont conformes au label BEE FRIENDLY®.

MONOPRIX est leader du commerce de centre-ville avec une présence dans plus de 250 villes en France à travers ses 6 enseignes. Filiale du groupe Casino, Monoprix possède plus de 600 magasins et compte 21 000 collaborateurs et a réalisé, en 2015, 5 milliards d'euros d'activités.

▪ **MONOPRIX :** https://entreprise.monoprix.fr/espace-presse/communiques/

La coopérative de LIMDOR

LIMDOR a rejoint BEE FRIENDLY en juin 2016. C'est la première coopérative productrice de pommes engagée dans la démarche.

LIMDOR est un groupement de producteurs reconnu depuis 1984, spécialiste de la pomme d'altitude en Limousin. Disposant d'un verger de 420 hectares, la coopérative commercialise aujourd'hui 21.000 tonnes de pommes et principalement la variété Golden reconnue pour sa qualité. La pomme du Limousin est la seule à avoir obtenu l'Appellation d'Origine Protégée. Tournés vers l'agro-écologie, LIMDOR et ses producteurs accordent une grande importance au respect de l'environnement et à la biodiversité.

LIMDOR, située en Haute-Vienne a commencé sa conversion au label BEE FRIENDLY® avec 16 producteurs pionniers sur les 50 pomiculteurs que comptent la coopérative. Dès cet automne, la production sera labellisée pour ces producteurs. L'objectif est la conversion de 100% des vergers d'ici 3 ans.

L'engagement de LIMDOR dans la démarche BEE FRIENDLY® vient compléter un programme déjà en place dans la coopérative depuis quelques mois : l'accueil de ruches sédentaires dans les vergers et l'aide à l'installation d'apiculteurs.

▪ **LIMDOR :** www.**limdor**.fr

T&B VERGERS

T&B VERGERS et Les Vergers de Saulty entreprises familiales spécialisées dans la production de pommes et de poires, sont devenus partenaire de BEE FRIENDLY au cours de l'hiver 2016/2017.

Engagées depuis plusieurs années dans la recherche de solutions innovantes pour la préservation de l'environnement, ces entreprises familiales ont souhaité s'impliquer encore davantage dans la préservation des pollinisateurs, maillon essentiel de la culture fruitière. Pour T&B Vergers, le label BEE FRIENDLY® était un passage naturel et presque indispensable. Le label vient conforter et légitimer leurs efforts.

T&B Vergers et les vergers de Saulty sont situés dans le Pas-de-Calais, à quelques kilomètres d'Arras.

Aujourd'hui ces structures familiales sont tournées vers la culture d'excellence des pommes et des poires de leur région. Les entreprises développent une gamme de fruits cultivés sur plus de 30 hectares. Créée en 1947 et1995, ces PME comptent aujourd'hui une trentaine de salariés.

▪ **T & B Les Vergers de Saulty :** www.tb**vergers**.fr

GERARD BERTRAND

Propriétaire de domaines de référence en Languedoc Roussillon, **GERARD BERTRAND** est producteur et négociant spécialisé dans les premiums du sud de la France. En janvier 2017, l'entreprise a rejoint BEE FRIENDLY en s'engageant dans un processus de labélisation avec une partie de ses producteurs en bio :

- la Cave de St Maurice de Cazevieille (10 producteurs, environ 190ha)
- la Cave de St Gély (8 Producteurs, environ 63ha)
- le Domaine Mas de Janiny (90,7ha)
- le Domaine de la Patience (80 ha)

Gérard Bertrand est engagé dans une politique de développement durable volontariste, répondant à une attente grandissante des consommateurs.

Etablir des partenariats avec des agriculteurs bio, agir pour la préservation des paysages et des terroirs viticoles, favoriser la biodiversité sont des priorités pour ce producteur languedocien et ses équipes.

Dès 2002, il a choisi la voie de la biodynamie sur ses domaines comme gage d'excellence pour ses vins et de préservation environnementale de ses vignobles.

▪ **Gérard Bertrand :** www.**gerard-bertrand**.com

GÉRARD BERTRAND

L'ART DE VIVRE LES VINS DU SUD

MVS Milchvermarktungs-GmbH

MVS Milchvermarktungs-GmbH, partenaire allemand, est engagé dans BEE FRIENDLY depuis 2013. L'entreprise vend son lait et ses produits laitiers sous la marque **Sternenfair**. Cette marque allemande promeut des produits durables, plus sains, respectueux des animaux élevés et le paiement équitable des producteurs de lait.

Les vaches sont nourries avec des aliments non-GM. Au moins 60% de la superficie fourragère des exploitations est constituée de prairies. La proportion de l'ensilage de maïs est limitée à 30% et l'alimentation à base de soja importée de l'étranger (comme le soja d'Amérique du sud) est complètement interdite. La structure s'appuie aujourd'hui sur une centaine de producteurs laitiers situés en Haute-Bavière, Allgäu, Neumarkt/Haut-Palatinat, Bad Berneck, Bade-Wurtemberg, NRW et Hesse. Ces derniers vendent leur lait en tout ou partie à MVS.

▪ **En savoir plus :** www.sternenfair.de et www.mvsgmbh.de

PAROLES D'AGRICULTEURS ET D'APICULTEURS

Vincent Lédée, apiculteur professionnel depuis 2006

« Je possède 200 ruches en Loire Atlantique, dans l'Ouest de la France. Le paysage qui entoure mes ruchers est essentiellement bocager, l'agriculture locale étant faite de polyculture-élevage. Cet environnement, qui peut sembler favorable aux abeilles, ne m'empêche pas de déplorer tous les ans plusieurs cas d'intoxication aux pesticides dans mon cheptel. Mon rêve serait de voir tous les agriculteurs de mon secteur se convertir à l'agriculture biologique !

Mais je suis réaliste : aujourd'hui, l'agriculture conventionnelle nourrit l'essentiel de la population, notamment au travers de la grande distribution. Je sais que je ne peux pas espérer la suppression des pesticides de synthèse. Mon espoir pour mes abeilles tient donc dans des changements de pratiques quant à l'usage de ces produits.

Or, selon moi, le label BEE FRIENDLY apporte une réponse pertinente. Il limite l'usage des pesticides aux molécules qui ne nuisent pas aux abeilles, mais aussi encourage les agriculteurs à d'autres pratiques bénéfiques aux abeilles et à la faune pollinisatrice sauvage comme l'implantation de haies, la diversification des cultures, etc.

Aujourd'hui, l'opinion publique et les consommateurs, sont de plus en plus sensibles à la préservation des abeilles, je suis certain que les collègues agriculteurs qui se lanceront dans cette démarche en tireront eux aussi des avantages au niveau de la commercialisation de leur production. »

Entretien avec Serge Lhérisson, viticulteur et adhérent à la coopérative des Vignerons de Buzet.

Serge Lhérisson est aussi le gérant de la SCEA Gueyze et domaines. C'est un vignoble d'environ 80 ha d'un seul tenant, sur lequel ils se sont lancés dans la démarche BEE FRIENDLY en 2014.

Pour vous, que signifie votre engagement dans la démarche BEE FRIENDLY ?

Nous sommes engagés depuis plus de 10 ans dans de nombreuses pratiques en faveur de la biodiversité sur le vignoble de Gueyze (nichoirs, plantation de haies, semis de couverts végétaux dans les rangs de vigne).

BEE FRIENDLY nous a permis de prendre aussi en compte l'impact de nos pratiques sur les pollinisateurs, qui sont indispensables au bon fonctionnement de tout l'écosystème. Ils font un travail fondamental pour la nature, et sont très utiles ! Les pollinisateurs sont donc un très beau symbole de nos démarches en faveur de la biodiversité.

Concrètement, quels changements de pratiques implique pour vous le respect du cahier des charges BEE FRIENDLY ?

Le changement le plus important a concerné les traitements insecticides qu'il a fallu réaliser la nuit : cela a demandé une nouvelle organisation au niveau des salariés qui réalisent les traitements. On comprend cependant facilement qu'il vaut mieux appliquer ce type de produits en dehors de la présence des abeilles dans les vignes !

On avait déjà décidé au niveau de la coopérative des Vignerons de Buzet de ne pas utiliser les produits les plus toxiques pour l'environnement. Nous avons donc croisé notre liste avec celle demandée par le cahier des charges BEE FRIENDLY, et nous sommes arrivés à trouver des produits efficaces et les moins nocifs possibles pour les abeilles.

La coopérative des Vignerons de Buzet s'est engagée depuis plusieurs années dans le respect de la biodiversité. BEE FRIENDLY permet d'aller encore plus loin. En 10 ans, quels changements avez-vous pu observer dans vos vignes, vis-à-vis de l'environnement et de la biodiversité ?

Beaucoup plus de fleurs différentes dans les parcelles, et beaucoup plus de gibiers, papillons, etc… ! Avant, on broyait régulièrement toute l'herbe, alors que maintenant on le fait beaucoup moins souvent et seulement un rang sur deux : on voit du coup une flore beaucoup plus diversifiée, avec des plantes qui montent à graine…

BEE FRIENDLY

www.certifiedbeefriendly.org

BEE FRIENDLY
Association loi 1901
26, rue des tournelles – 75004 PARIS

CONTACT
Contact@certifiedbeefriendly.org